



litige avec le façadier problème sur mon crépis

Par **Letiziad2**, le **08/08/2011** à **14:26**

Bonjour je vous ai déjà écrit concernant un problème avec mon crépis, qui a été mal fait. Comme vous me l'avez conseillé j'ai donc envoyé une mise en demeure en RAR à l'entrepreneur. Celui-ci à refusé la lettre. Que dois-je faire maintenant.

Merci de votre réponse.

Bonne réception.

Très cordialement.

Laetitia

Par **Domil**, le **08/08/2011** à **15:12**

Faire constater les mal-façons par un huissier et assigner en justice l'entrepreneur